

Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Octobre 2015		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,50	0,41
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,00	0,13
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	2,90	3,19
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	9,15	3,92
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	47,01	44,13
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	3,30	4,97
Ammoniac (NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,00	1,10





